Le Manitoba.

Mercredi, 19 Fevrier 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.
CANADA.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

Le Parlement Federal

Il y a un mois le gouvernement fédéral convoquait les Chambres *pour la dépêche des affaires*.

Les mots que nous venons de souligner ont, dans le langage officiel, une signification qui échappe assez souvent au commun des mortels.

A peu près tous les mois une proclamation du gouverneur général appelle les Chambres à la capitale. C'est un usage auquel les membres du parlement ne prêtent aucune attention aussi longtemps que la proclamation ne contient pas les mots *pour la dépêche des affaires*. Ce sont les mots sacramentels qui indiquent la rentrée des Chambres.

Cette année, la rentrée a eu lieu le 13 février.

Le deuil dans lequel l'empire britannique avait été jeté par la mort de Sa Majesté feue Victoria, rendit passablement terne la cérémonie d'ouverture l'an dernier. L'éclat de cette cérémonie n'en a été que plus frappant cette année. Un brillant état-major accompagnait Son Excellence, et les dames, resplendissantes de gaiété dans leur toilette légère et claire, avaient envahi les salles du sénat.

L'un des attraits secondaires de la solennité a été le début du nouvel Huissier de la Verge Noire, M. Molyneux Saint-John, le successeur de M. Kimber, décédé durant la vacance.

M. Kimber avait remplacé son père, légendaire mémoire. Par le décès du fils, la dynastie est finie. On se demandait si M. Molyneux Saint-John, élevé dans une autre atmosphère, saurait faire les saluts traditionnels. Tous les yeux étaient braqués sur lui. Car à la cérémonie d'ouverture, l'Huissier de la Verge Noire, dont les fonctions en d'autres temps consistent à s'asseoir, l'épée au côté, à la barre du Sénat, devient ce jour-là, avec le Gouverneur Général, le principal personnage. C'est lui que Son Excellence envoie vers les Communes leur annoncer sa présence au Sénat et son désir qu'elles se rendent à la barre de cette chambre pour y recevoir son message, ou, en langage parlementaire anglais, le discours du trône.

M. Molyneux Saint-John pose bien, porte bien l'épée, les souliers à boucles et les bas de soie. Il a salué gracieusement et l'on ne s'explique pas bien les accès d'hilarité qui l'ont accueilli dès son premier mouvement, à moins que l'on n'en reporte la responsabilité à la dynastie Kimber, dont on n'oubliera point de sitôt la souplesse d'échine.

Le discours du Trône est, de l'aveu même des amis du Cabinet, une pièce de simple courtoisie. On y parle des choses du passé, et très peu des plans du gouvernement pour l'avenir. Des actions de grâces à la Providence—ce qui est très louable—pour la prospérité actuelle du pays; un souvenir de satisfaction au sujet de la visite du duc d'York; une larme sur la tombe de M. McKinley; une phrase peu enthousiaste sur les révélations du recensement; un souhait de bienvenue à M. Marconi et à sa télégraphie sans fil; une allusion discrète à l'invitation faite au premier ministre d'assister au couronnement du roi, à une conférence projetée entre les hommes publics canadiens et ceux d'Australie touchant des matières commerciales plus ou moins définies et, enfin, à un vague projet de service par bâteaux entre l'Afrique Australe et le Canada, voilà à quoi se résume le Discours du Trône.

Ce n'est plus le discours du Trône d'autrefois, qui dessinait d'avance dans ses grandes lignes tout le programme du gouvernement pour la session s'ouvrant alors.

Mais peut-être que le gouvernement actuel n'en a pas de programme!

Quoiqu'il en puisse être, il semble que l'on ne soit pas sans soucis au sein du cabinet. Ainsi, il est avéré que certains ministres ne se parlent point excepté pour les affaires officielles. L'élévation de M. Fitzpatrick au poste de ministre de la justice a donné sur les nerfs de quelques uns de ses collègues. Deux ou trois hommes éminents du cabinet, comme l'hon. M. Mills et Sir Louis Davies, sont partis, à la cour Suprême. D'autres sont malades, vieux ou perclus. Est-ce un pur effet d'imagination? Mais il semble que Sir Wilfrid Laurier lui-même porte des traces de fatigue! Il n'y a que M. Tarte, que l'on fait presque mourir tous les six mois, et qui néanmoins ait l'air aussi vigoureux que jamais. On lui fait pourtant des tracasseries, et ma foi, il en fait lui-même aux autres. Sir Wilfrid n'est pas content de ses discours récents, et il l'a empêché d'aller en prononcer un autre à Toronto, ou quelque part ailleurs. Dans différents ministères, on semble vouloir se soustraire à l'action du ministre des Travaux Publics. Ainsi le ministre des Postes et le ministre de la Milice veulent lui enlever la direction des travaux concernant leur département respectif.

Comment tout cela finira-t-il? Bien avisé qui pourrait le dire. Il y en a qui croit imminente la retraite de M. Tarte du cabinet.

L'ÉLECTION DE LISGAR

M. Stewart, le candidat libéral a obtenu 3192 votes; M. Richarson, candidat indépendant, 2158 et M. Toombs, candidat conservateur, 1540.

Les votes combinés de MM. Richarson et Toombs font 3698, ce qui veut dire qu'une majorité de 506 voix s'est prononcée contre le gouvernement Laurier, lequel a fait une campagne d'une saleté particulière. M. Sifton était là: nous avons tout dit!

Le gouvernement fédéral, battu par une majorité considérable d'électeurs, a fait passer son homme entre deux candidatures.

De plus la confection des listes électorales, surveillée avec raison par le parti libéral, a été complètement négligée par la tête du parti conservateur.

Les assemblées sont de bonnes choses, mais pour que les orateurs fassent de la besogne effective, il faut qu'on ait auparavant fait enrégistrer comme électeurs les foules qu'on les envoie haranguer.

L'élection de Lisgar a prouvé qu'avec de bonnes listes et un candidat sympathique à tout le monde ce comté peut être enlevé facilement aux libéraux.

MAUVAISE FOI

Plût à Dieu que le triste oiseau qui perche à *l'Echo de Manitoba* eût "perdu la dernière lueur de bon sens!"

Nous ne pourrions alors lui attribuer la mauvaise foi; et le mépris qu'il mérite pourrait se changer en pitié.

Dans le dernier numéro de son journal, il paraît saisi d'une sainte colère contre M. Toombs qui a eu le malheur de parler contre les catholiques et les Canadiens français, et il se déclare scandalisé, parceque, dit-il, nous avons "osé demander à nos compatriotes de voter pour le dit Toombs." Mais le public sait bien pourtant que le Monsieur de *l'Echo* ne se scandalise pas si facilement.

Nous l'avons dit, et nous tenons à l'affirmer de nouveau: si nous avons demandé aux catholiques de voter pour M. Toombs, c'est parceque de deux maux, il faut choisir le moindre. M. Toombs a mal parlé de nous et les gens que son adversaire appuie ont mal agi. Nous aimons mieux ceux qui nous ont menacés que ceux qui nous ont frappés.

Citons un passage de *l'Echo* qui peut être conservé comme un spécimen de malhonnête et stupide finasserie;

"Peu leur importe (aux gens "du *Manitoba*) d'élire un ennemi "intraitable, il faut avant tout "se venger! c'est fort joli! Sin"gulière façon, en vérité, de com"prendre les intérêts de la mino"rité que de travailler à faire "élire l'ennemi d'aujour"d'hui pour se venger de l'enne"mi d'hier."

"Combien logique n'est-ce pas"?

Les ennemis d'hier et d'aujourd'hui, Monsieur, ce sont les Laurier, les Tarte, les Sifton et les Greenway, devant lesquels vous rampez.

Les ennemis d'hier et d'aujourd'hui, ce sont les exploiteurs de fanatisme qui, pour escalader le pouvoir, ont trahi lâchement la minorité catholique manitobaine en votant contre une loi qui nous rendait nos droits perdus.

Nos ennemis d'hier et d'aujourd'hui! ce sont ceux qui violant les promesses dont notre espérance s'était nourrie, ont conclu l'infâme marché qu'on appelle le règlement scolaire Laurier-Tarte-Greenway. Ce sont ceux qui, aujourd'hui encore, restent sourds à nos justes réclamations et nous repondent que nous avons tort de vouloir faire revivre cette question scolaire "depuis longtemps enterrée."

Ceux-là sont nos ennemis qui pour un peu de pain, font la salle besogne d'offrir de l'encens à nos persécuteurs.

Et vous vous étonnez que nous combattions ces gens-là, et que ayons conseillé à nos coreligionnaires de voter contre eux!

Et vous embouchez la trompette religieuse pour donner le signal de la guerre en faveur des traitres que vous défendez! Hypocrites!

LORD DUFFERIN

Lord Dufferin, le gouverneur-général le plus remarquable que nous ait jamais envoyé L'Angleterre, vient de mourir. Les derniers mois de sa vie avaient été attristés par des désastres financiers.

COMBLE DE LA SAGESSE

Avoir toujours une bouteille de BAUME RHUMAL à la maison, c'est bien facile et c'est le comble de la sagesse.

Notes Politiques

Les libéraux fançais de Saint-Boniface et de Winnipeg sont furieux de ce qu'on ait jugé à-propos d'envoyer de Québec des orateurs pour faire la campagne du gouvernement Laurier dans Lisgar. En effet, c'est un minc compliment!

La solution du probleme

DE L'INDUSTRIE LAITIERE AU MANITOBA

Du Journal "Le Commercial" de Winnipeg.

Juillet le 13 1901.

"La construction de chemins de fer sur divers points de la province va contribuer largement à résoudre le problème de l'industrie laitière. La division des terres en carrés de 640 acres, et la population éparse de nos campagnes sont deux grands obstacles au succès financier de beurreries et fromageries, telles qu'on les trouve dans les autres provinces du Canada."

"Il y a cinq ans M. S. M. Barré établit à Winnipeg ce que l'on appelle une beurrerie centrale ou plutôt une beurrerie provinciale, car la crème vient en chemin de fer de tout les points de la province."

"La compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, reconnaissant l'importance de cette nouvelle organisation, prévoyant le développement considérable de nos ressources agricoles par son entremise, accorda pour le transport de la crème, des taux uniformes et très réduits qui donnent aux cultivateurs situés à 250 milles de Winnipeg les mêmes avantages que ceux qui demeurent a 10 milles."

"Nous devons donc à l'esprit d'entreprise de M. S. M. Barré et au puissant concours des chemins de fer le grand succès de cette entreprise. Winnipeg possède aujourd'hui une très grande beurrerie qui offre au public agricole des avantages incontestables et incontestés,"

Nous sommes heureux de voir que le Commercial rend justice à notre compatriote.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LE COMMERCE DU BEURRE

Le marché de la Colombie est à peu près fermé pour nous. Les beurreries de la Colombie et celles du Nord d'Ouest l'approvisionnent presque complètement.

L'Angleterre est à peu près le seul marché important sur lequel nous puissions à present compter. La Beurrerie dont S. M. Barré est le gérant a exporté 600,-000 livres de beurre sur le marché nouveau pour nous durant la saison 1401

Puisqu'il nous faut expédier nos beurres dans un pays aussi éloigné que l'Angleterre, il en résulte qu'il faut d'abord améliorer la qualité et les expédier aussi frais que possible, car chaque jour de retard militera contre la qualité et le prix.

Comment pourrons-nous espérer rencontrer ces nouvelles exigences du commerce si le beurre est fabriqué en petites quantités dans tous les coins de la province. L'agglomération de grandes quantités de crème sur un point et l'expédition immédiate du beurre s'impose aujourd'hui.

S'il était possible de fabriquer un char par jour dans une seule beurrerie et d'expédier le beurre immédiatement, les cultivateurs retireraient un prix plus élevé pour la crème, parce que le beurre arriverait plus frais en Angleterre et rapporterait un meilleur prix que par le passé. Voilà pourquoi la division et la subdivision du patronage entre beurreries ne peut que nuire aux interêts du cultivateur.

UN AMI DU PROGRES AGRICOLE.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'il sera demandé au parlement de la Puissance à la prochaine session de passer un acte incorporant la Canadian Manufacturers Association avec tous les droits et pouvoirs nécessaires,

THOMSON HENDERSON & BELL,
Solliciteurs des requérants,
Toronto, le 5 Janvier 1902. 25-19i.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant la The Berlin Mutual Life Assurance Company afin d'effectuer les affaires générales d'une compagnie d'assurance sur la vie et d'annuité au Canada et ailleurs.

DONALD W ROSS
Solliciteur des requérants.
Berlin, Janvier 4 1902 29-1 9 ins.

INSTITUTRICE DEMANDES

ON DEMANDE un instituteur ou institutrice pour enseigner le français et l'anglais. Engagement devant commencer immédiatement. Salaire $45.00 par mois. Diplôme de première ou deuxième classe. Pour plus ample information s'adresser à.

J. B. HEBERT.
Secretaire.
Turcotte School District No. 384
Villeneuve Alta N. W. T. 3i.

ON DEMANDE deux institutrices diplômées pour l'école de Fannystelle. On s'entendra le gré à gré pour les honoraires. Ecrire immediatement à

AMEDEE PICHE.
Secretaire,
Fannystelle, Man.

Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Février 1902. No. 14

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la troisième séance du 20ème Conseil de la Ville de Saint-Boniface, tenue lundi le dixième jour de février A.D., 1902.

Présents: Son Honneur le Maire Bleau au fauteuil et Messieurs les conseillers Collin, Gauvin, Lavoie, Jean, Pelletier et Turenne.

Après lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance il est fait lecture des communiqués suivants:

Hon. D. H. McFadden, Commissaire municipal donnant avis que la taxe judidiaire est due et payable le 10 février.

J. A. Senécal demandant que la Ville lui fournisse un titre Torrens pour le lot qu'il a demandé d'acheter, rue Provencher.

Lig Gagné, chef de police, demandant au Conseil de rectifier ce qu'il dit être une erreur commise à son sujet dans le dernier rapport du comité de police et de feu.

Elie Genthon offrant de donner le terrain pour continuer la rue Dumoulin sur sa propriété à condition que la Ville fasse diviser ses lots et paie pour le plan.

Théo. Bertrand séc.-trésorier, demandant que son salaire soit porté à $1200 par année et aussi que l'audition des livres soit continuée jusqu'à la date du rapport des auditeurs.

Le premier rapport de la Cour de police pour janvier 1902 est soumis, indiquant une recette de $20.00 et une dépense de $3.50.

Ce rapport ainsi que la lettre de M. Gagné sont referés au comité de police et feu.

Les communications de MM. Senécal et Bertrand sont referées au comité des finances, et celle de M. Genthon au comité des travaux publics.

Un acte de cautionnement au montant de $800.09 fourni par MM. Cass et Couture est déposé sur la table.

Le conseiller Gauvin présente le troisième rapport du comité des finances en ces termes:

"Votre comité a pris en considération la demande de M. Joseph Tassé pour remboursement de taxes payées par erreur sur le lot 430 sub 76 et comme il trouve cette demande bien fondée il recommande qu'un règlement soit passé autorisant le dit remboursement ainsi que celui demandé par les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie et déjà accordé en principe suivant le rapport adopté à la 25ème séance de l'année dernière.

"Il recommande que la somme de $2000.00 soit payée aux Commissaires d'Ecoles de la Ville étant la balance due sur les taxes scolaires de l'année dernière.

"Aussi que le salaire des évaluateurs soit fixé pour cette année à $75.00 chacun au lieu de $60.00 tel que mentionné dans le deuxième rapport du comité. Adopté sans amendement.

Le conseiller Pelletier présente le premier rapport du comité de Santé et licences qui se lit comme suit:

"Votre Comité recommande que les comptes suivants soient acceptés et payés: John Cyr $600, Pierre Frossais 75 cts., Amédée Landry $4.40, Julien Gramme $1.00, Lévi Leclerc 90 cts, Collin et Cie., $32.03.

"Il recommande aussi que la balance du compte de N. H. Houde $21.50 sur $34.50 (dossier 216 de 1901) soit payé.

"Qu'une somme de trois cents piastres soit payée au Dr Lambert sur son compte de six cents piastres, le comité se réservant de décider s'il y a lieu de payer la balance, que le compte de l'Hôpital $512.00 soit aussi accepté et payé. Adopté sans amendement.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Collin que les comptes suivants soient acceptés et payés:

The Ford Stationery Co, $7.50, Richardson et Bishop $2.00, Pierre Hénault, $6.09, réduit à $4.50. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Lavoie, que la somme de $922.03, soit payée au gouvernement provincial pour taxe judiciaire de l'année dernière. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, secondé par le conseiller Jean, que le rôle de paye No. 7 soit accepté et payé, $29.50. Agréé.

Proposé par le conseiller Turenne, secondé par le conseiller Pelletier, que le cautionnement produit par MM. Cass et Couture soit accepté et qu'une somme de huit cents piastres leur soit payée à compte de leurs contrats. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, secondé par le conseiller Gauvin, que M. John Bédard soit prié de déclarer s'il entend remplir son contrat pour la réparation de la pompe à vapeur, et si oui, dans quel délai. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, secondé par le conseiller Gauvin, que le règlement No. 192 concernant le salaire du magistrat de police soit lu une deuxième fois. Agréé.

Le conseil se forme en comité général, pour étudier le dit règlement sous la présidence du conseiller Lavoie. Le comité se lève et le conseiller Lavoie fait rapport que le comité a adopté le dit règlement sans amendement.

Le règlement subit ensuite sa troisième lecture et passe sous son titre.

Et la séance est levée.

Chronique de la Province

SAINT FRANCOIS XAVIER.

Lundi dernier, le 10, M. Guillaume de Lamières, de Saint-François Xavier, se mariait à Saint-Norbert, avec Melle Agnès Vermette: c'est Mgr Ritchot qui a béni ce mariage. Après un somptueux déjeûner de noces l'heureux couple et leurs amis se rendaient à Saint-François Xavier, à la résidence du père du marié; il y eut joyeuse soirée; très nombreuse assistance

Melle Précourt et M. M. Précourt ont passé les fêtes à Lorette, chez M. Dupuis et d'autres amis

La semaine dernière, M. Wm. McMillan, de St James conduisait à l'autel Melle Marie Breland, fille de M. Patrice Breland, ancien préfet de la municipalité de Saint-François Xavier. Melle Breland avait comme demoiselle d'honneur Melle S. McMillan et M. Alexandre Breland accompagnait le marié. Le déjeûner de noces se prit chez le père de la mariée; les nouveaux époux partirent ensuite pour St. James au milieu d'une pluie de riz et de mille bons souhaits de bonheur.

SAINT-LEON.

Dimanche, 9 Février, les jeunes gens de Notre-Dame de Lourdes voulant rendre à la paroisse de Saint-Léon la politesse qu'elle leur avait faite l'an dernier sont venus jouer dans le local du couvent de Saint-Léon, leur pièce pleine d'intérêt: "Félix Poutré."

Honneur aux jeunes artistes—et il y a eu de véritables parmi eux—honneur à leur révérend et habile directeur. Chants et musique occupaient les entr'actes et furent exécutés avec le goût le plus parfait. Une mention spéciale pour les violonistes. A tous enfin nos remerciements et nos félicitations les plus sincères.

Nous exprimons les sentiments de tous ceux qui étaient présents à cette intéressante soirée et qui tous en garderont le plus agréable souvenir.

UN TEMOIN.

SAINT-LAURENT.

La Rafle du "Horse-Power qui devait se faire le 13 Déc. dernier au profit de la mission de Saint-Laurent, n'a pu avoir lieu que le dix courant à cause de la petite "vérole" qu'on dit, avec tant de bruit, avoir existé dans cette contrée.

Le gagnant a été Mons. Alex. Elennes de Saint-Ambroise, Man. Nous remercions cordialement les personnes charitables tant ici qu'à l'étranger du généreux encouragement qu'elles nous ont donné, et sollicitons respectueusement leur concours dans l'avenir comme elles l'ont fait dans le passé.

UN CANADIEN,
de Saint-Laurent.

DECES

Nous avons appris avec regret que M. Monty, artiste de cette ville, vient de perdre son père à Montréal. M. Monty qui est en ce moment à Joliette, N. D., où il décore une église voudra bien accepter l'expression de notre vive sympathie.

Chronique de la Province

NOTRE-DAME DE LOURDES.

11 Février, 1902.

Assemblée soi-disant politique.

Hier soir nous avons eu une assemblée politique, annoncée depuis plusieurs jours par de grandes affiches. Les libéraux étaient représentés par quatre Messieurs, venus de je ne saie d'où, pas de nos parages, toujours. L'un d'eux (le meilleur sans doute, à tout seigneur, tout honneur) prend la parole, et nous promède pendant ¼ d'heure à travers le pays, dont il nous vante l'étendue, la longueur et la largeur, la fertilité de son sol, sans oublier les montagnes et les vallées (qui sont pas mal clairsemées par ici, mais n'importe: pour un étranger, c'est pardonnable). Nous l'écoutons avec admiration, croyant assister à une conférence agricole! Les minutes s'écoulent rapidement et une demi heure seulement (ça c'est pas libéral, par exemple) était le temps fixé à l'orateur pour exhiber sa science, (par chez nous on parle pour instruire le monde).

Le président avec un sérieux tirant sur le comique, est là au Bureau (en outre il y avait un M. Bureau), sa montre à la main; de sa voix la plus grave, (et je vous assure qu'ordinairement, elle l'est pas mal) il avertit l'orateur; encore ¼ d'heure. Vite alors celui-ci, par un tour de force plus admirable qu'imitable, change de rôle: de Géographe il devient soudain Gastronome et cuisinier en chef; il part à la ferme expérimentale de Brandon et en quelques secondes (le temps presse! plus qu'un ¼ d'heure) il nous sert un joli plat de blé d'Inde, de patates, de fromage; et le tout bien cru encore (pour un avocat, c'est pas mal du tout; il y a gradation dans les...dans l'odeur, elle est de plus en plus forte); pour avaler le tout et surtout le garder, je vous assure que cela prend de bons estomacs, et pas mal conservateurs; l'orateur un moment a peur d'une indigestion, et vite, le voilà qui cette fois-ci, se fait agent de machineries et nous mène prendre l'air sur les binders, les charrues, les herses, etc, etc., de M. Laurier ....mais, tout à coup le digne président, sans doute fatigué aussi de son voyage en binder, lève majestueusement la main: l'orateur stupéfait comprend et s'arrête; le devoir avant tout; la ¼ heure était écoulé que faire?

Le président sauve la situation, en "accordant" (sic) 10 minutes à l'orateur (encore une fois c'est vraiment libéral). Celui-ci, sans le savoir et sans le vouloir, nous donne justement ce qu'il nous manquait (quelle présence d'esprit) et nous parlant plus ou moins clairement de l'huile de charbon (sic) sans doute qu'à la langue nous nous serions emflammés tous, si le président n'avait été là pour contrôler la baisse de l'huile. Aussi les assistants se préparent à partir, quand un deuxième Monsieur nommé Fiset se lève, dit qu'il est libéral et un bon!

Il remercie ceux de son parti qui étaient présents, et assure que s'il avait pu parler (personne ne lui a fermé la bouche) de tous les conservateurs, il n'en aurait fait qu'une bouchée. (Brrr...... quel appétit glouton; certainement que le gouvernement libéral doit y perdre à nourrir un pareil ogre, c'est pas rassurant ce monde-là, allez). Comme conclusion à la séance, il envoie un gros bonsoir à tout le monde; (satisfaction générale), il y avait longtemps que nous attendions ce mot-là; en toute politesse nous ne pouvions pas nous en aller avant de l'avoir entendu. Conclusion: Le jeu n'a pas valu la chandelle. Voilà une assemblée où l'on a parlé de tout...ce dont on pouvait se dispenser. Des catholiques, des français, viennent nous parler d'élection et ils nous parlent de patates, de beurre, de charrues etc.; quant à notre belle langue française, quant surtout à nos Ecoles Catholiques et françaises, pas un mot! on dirait que ces Messieurs de Montréal et de Trois-Rivières, se figurent que la question des Ecoles du Manitoba est réglée et surtout que c'est M. Laurier qui l'a réglée; grande illusion et surtout grand mensonge! et dire encore que le gouvernement libéral envoie des hommes pour venir de si loin nous conter des balivernes? Non mille fois non, la question n'est pas réglée; Que M. Laurier nous traite, nous français, comme il a traité les Doukhobœrs, et alors nous verrons .....

Ces messieurs ont dit qu'il était beau de voir des Français pleins de jeunesse et de vigueur traverser l'Océan et venir défendre le Canada, sur son sol même et j'ajouterai, à côté de ce beau spectacle qu'il, est écœurant de voir des Canadiens-français euxmêmes déserter leur drapeau et, dans le camp ennemi, travailler, contre les intérêts religieux de notre pays. Jeunes gens de Notre-Dame de Lourdes, espoir de l'avenir, c'est un des vôtres qui écrit ses lignes; je pense que tous vous les approuvez, rallions-nous! Vive nôtre drapeau avec sa belle devise; Religion et Patrie. Oui, crions tous: Vivent nos prêtres! vivent nos écoles catholiques et vive notre belle langue française!

E. PATAY.

DOULEURS RHUMATISMALES

CAUSÉES PAR L'IMPURETÉ DU SANG

LES LINIMENTS ET AUTRES REMÈDES SURANNÉS NE GUÉRISSENT PAS- LES IMPURETÉS RHUMATISMALES DOIVENT ETRE ÉLIMINÉES DU SANG.

Les traînantes tortures du rhumatisme, sont trop bien connues pour être décrites, mais il n'est pas aussi bien connu que la science médicale reconnaît maintenant que la cause primordiale du rhumatisme est l'impureté et l'appauvrissement du sang. Le résultat en est que des certaines de malades appliquent des remèdes externes, qui ne peuvent nullement guérir le mal. La seule chose qui guérira sûrement le rhumatisme est un médicament interne qui enrichira le sang et le débarrassera des corruptions rhumatismales. Le plus sûr et le plus rapide des moyens, pour en arriver à cela c'est de prendre des Pilules Roses du Dr Williams, que l'on reconnaît avoir guéri des milliers de cas de rhumatisme, plusieurs d'entre ces derniers, après que toutes les autres médecines avaienr été employées sans résultat. Le cas de M. Philip Ferris, un des pionniers de South Essex, Ont., en est une preuve. Quoique M. Ferris soit âgé 79 ans, il est aussi alerte que n'importe quel homme de 50 ans. Mais il n'a pas toujours eu une pareille santé. M. Ferris dit ce qui suit, au sujet de sa maladie et de sa guérison: "J'ai beaucoup souffert, pendant quinze ans, de rhumatisme J'avais parfois de graves douleurs aux genoux, tandis que quelquefois les douleurs s'étendaient jusqu'à mes hanches et mes épaules. J'essayai plusieurs remèdes qui ne m'apportèrent aucun soulagement jusqu'au jour où je commençai à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams. J'en pris huit ou dix boîtes, qui me guérirent complètement, et je suis aujourd'hui aussi alerte que ne le sont beaucoup plus jeunes que moi. J'ai une grande confiance dans les Pilules car je ne connais d'autres cas où elles ont eu autant de succès que dans le mien"

Les Pilules Roses du Dr Williams font un sang nouveau, riche et rouge, et chaque dose renforce les nerfs. C'est de cette manière qu'elles guérissent les maladies telles que rhumatisme, sciatique, névralgie, maladie du foie et des rognons, paralysie partielle, danse de Saint-Guy et érispèle. En agissant sur le sang, elles ramènent les couleurs aux joues pâles jaunâtres et guérissent les maladies qui rendent la vie misérabls à tant de femmes. Les véritablee portent toujours le nom au long "Dr Williams' Pink Pills For Pale People", sur chaque boite. En vente chez tous les marchands ou envoyées franco par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Alentian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilières pour fins arligieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 26 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS.
Sollieiteurs des Réquerrants.

Si vous voulez...

AVOIR Une personne capable et de confiance } EN France

Pour vous représenter, même en EUROPE mais dont la représentation générale serait) à Paris.)

Nous connaissons et nous recommandons particulièrement M. Basté, No. 15 Rue du Cardinal Lemoine à Paris, qui désire représenter une puissante Maison du Canada ou des Etats Unis. Nous engageons vivement les personnes qui désireraient développer leurs affaires en France, même en Europe d'écrire directement à l'adresse indiquée. en faisant connaître leurs conditions générales, tant sur la question commerciale que sur la question pécuniaire. Nous ajoutons qu'étant donnés les grandes connaissances de M. Basté en matières commerciales, la Maison qui lui confierait sa représentation générale, trouverait en lui, non seulement un homme honnête, actif et sérieux, mais aussi, un fondé de pouvoirs appréciable qui mènerait à bien et à la satisfaction de celui qui l'emploierait, la charge qui lui serait confiée.

24 4-01

The Canadian Northern Ry Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam......	....	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven......	11 30	....	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi......	......-	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi.......	7 15	....	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend...	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam	....	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun	5 00	....	18 20
Dauphin à Swan River, merc......	....	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	....	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud......................	....	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend........................	7 30	......	22
Dauphin à Grandview et retour, mar............	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud.........	8 20	....	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend.	....	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam...	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA, Surintendant Gén.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant la Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires d'assurance sur la vie sous toutes ses formes et dans tous ses départements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 13ème jour de janvier 1902.

29-1 9ins.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UNE AGREABLE MEPRISE

No. 3

II

—Comment! protesta Résal, vous croyez...

—Je ne crois rien du tout; mais je ne suis pas sotte. Vous désirez que je vous aide: soyez tranquille. Miss Corbins aura votre petite profession de foi, sans qu'il y manque une virgule. En attendant, voyez le père; n'ayez pas peur de le déranger. Pauvre homme! Ce n'est pas tous les jours qu'on vient lui demander sa fille. Et un vicomte, encore! Bonté divine! ce n'est pas de lui que viendront les retards.

Max, depuis un quart d'heure, croyait rêver tout haut: à cette insinuation grosse de dangers, il se réveilla:

—Que voulez-vous dire? Est-ce que miss Corbins...

—Oh! c'est un modèle de vertu et de bonté. Si, seulement, le physique valait le moral!...

Un monstre, alors? fit Max en se rapprochant.

—Mon Dieu, il faudrait savoir ce que vous entendez par un monstre. Des gens vous diront qu'elle est bossue. A mon avis, c'est aller trop loin. Je vous accorde seulement que le cou est dans les épaules et la taille...absente. Mais, par malheur, le teint est comme la taille! Faites attention toutefois qu'on est difficile chez nous: on n'épouse pas les filles pour leur argent. C'est pourquoi, je le répète, vous avez toutes les chances d'être bien reçu—par le père du moins.

La bonne espiègle ne doutait pas que Max allait répondre: "C'est dommage qu'elle soit si laide...Mais enfin, puisque je trouve un modèle de vertu...et puisque les autres avantages compensent la laideur...Il faut toujours sacrifier quelque chose dans un mariage..." Quel coup de théâtre alors! Quelle confusion pour l'intrigant! "Monsieur, vous parlez à Dorothy Corbins!" Pauvre vicomte! s'il restait à diner, c'est que, vraiment, il avait l'appétit solide.

Max, au lieu de répondre, tira un louis de sa poche. Il employait la corruption; c'était plus encore que du cynisme. Déjà Dorothy étendait le bras pour lui montrer la porte.

—Jeune fille, demanda-t-il, voulez-vous m'être fort agréable? Ne dites à personne que je suis venu.

—Pourquoi?...Que comptez-vous faire?... balbutia la belle Dorothy fort déconcertée par cette requête inattendue.

—Je compte coucher à New-York. Ce n'est qu'à trois heures d'ici, n'est-ce pas?

La jeune héritière ne pouvait en croire ses oreilles. Voulant pousser l'épreuve jusqu'au bout, elle dit:

—Mais, monsieur, ne perdez pas de vue que le père Corbins donne un million, un million en espèces. Rien ne prouve qu'il n'irait pas jusqu'à deux, s'il le fallait absolument.

—Vous me faites de la peine, dit Résal en posant son louis sur la table. Je vous aurais cru des sentiments plus élevés. Enfin, c'est votre affaire. Soyez discrète seulement: car je ne veux point passer pour un rustre au yeux de miss Corbins!

—Mais, monsieur, vous ignorez peut-etre qu'elle est fille unique. Nul ne sait quelle fortune elle peut avoir un jour. Son père a déposé quatre-vingt-mille dollars à la banque l'an dernier, comme bénéfice d'un seul inventaire.

—Je m'en réjouis pour le père et pour la fille. Mais il n'entre pas dans mes goûts d'arriver à la vieillesse avec un monstre en face de moi.

—Vous ferez comme font les maris en France, dit-on. Vous regarderez votre femme le moins possible et son argent vous permettra...quelques distractions.

—Je suis fâché de voir comment on juge mes compatriotes en ce pays.

—On les trouve charmants ..pour causer une heure avec eux. Mais on les tient pour des hommes légers, considérant certaines trahisons comme des peccadilles, incapables de rester auprès d'une jolie femme sans luifaire la cour ou lui manquer de respect.

—Pourquoi parler ainsi?

Voilà une demi-heure que nous sommes seuls; je ne vous ai même pas dit que vous êtes jolie. Mais maintenant, comme punition, je vous le dis.

Sans doute il le pensait encore plus, car il restait debout, se donnant une minute pour admirer la séduisante créature qu'il avait sous les yeux. Quant à elle, son cœur était troublé par le remords d'un jugement téméraire. Du moins quel autre motif pouvait faire troubler sa main tandis qu'elle versait sa pâte dans le moule brillant? Après de courtes réflexions, que Max se garda d'interrompre, elle dit, avec une note moins fière dans la voix:

—Monsieur, je suis fâchée de vous avoir déplu en vous jugeant autre que vous n'êtes. Mais il me semble que nous sommes quittes. Vous m'avez crue capable de cacher à mes maitres qu'un étranger est venu à la maison pendant leur absence. Non, monsieur, je suis une servante fidèle. M. Corbins saura que vous êtes venu; mais je vous donne ma parole qu'il ne saura pas pourquoi vous veniez. Quant à sa fille...

—Oh! fit Max, de ce côté-là je ne crains rien. Je pourrais dire à votre maitresse le talent que vous mettiez à me dépeindre son physique. Avec tout cela, je suis obligé à une seconde visite, si vous parlez de moi.

Résal cherchait, sans tout à fait y parvenir, à se donner l'air d'un homme que la perspective d'une corvée obsede. Avec une humilité aussi vraie que tout le reste la fausse servante le consola:

—Demain, vous serez reçu au salon, et mieux que par une cuisinière.

—Cela ne veut pas dire que je m'amuserai autant, fit-il. Ah! que ne suis-je Paul Bourget! Quel chapitre je pourrais écrire sur "une cuisinière aux Etats-Unis!"

—Attendez un peu. Vous pourriez, comme fit sur plus d'un point l'auteur "d'Outre-Mer," vous tromper en jugeant trop vite.

—J'aurais dû m'en douter! s'écria le jeune homme. Vous avez le Bourget!... Quel pays, mon Dieu!...Et dire que je ne vous reverrai sans doute jamais!

—Pourquoi? Vous me reverrez demain si cela vous intéresse. Car je suis intéressante, n'est-ce pas?

—Très intéressante, fit Résal après avoir hésité un instant, comme s'il trouvait que d'autres adjectifs convenaient mieux à rendre sa pensée.

Il regarda encore Dorothy, puis, avec un grand soupir, il s'éloigna, laissant sa pièce d'or sur la table.

Quand il fut rentré dans sa chambre du "Heublein," il essaya de rasseoir ses idées: sentant qu'il n'y parviendrait pas; il sortit, visita le Capitole, l'Atheneum, et tua le temps jusqu'au diner le mieux qu'il put. Le soir, au dernières lueurs d'un beau jour de septembre, il se fit voiturer sur une route assez poudreuse, mais plantée de magnifiques arbres. Seul avec luimême, ayant le loisir de penser, chose rare en voyage, il découvrit qu'il pensait fort peu aux "belles" de Newpor., pas beaucoup plus au "monstre" qu'il devait voir le lendemain.

O humiliation! La femme qui occupait son esprit, qui hantait sa curiosité, qui l'étonnait, qui l'amusait, qui n'était pas loin de le charmer, cette femme était une cuisinière! Il est vrai que sa taille, ses yeux, son sourire, ses bras blancs, sans parler de son esprit, pouvaient servir d'excuse à toutes les folies. Mais enfin c'était une cuisinière, qui portait un tablier et battait des œufs, comme toutes les cuisinières du monde. Et lui, l'homme correct, le gentilhomme de bonne maison, perdait trois jours de son temps parce que le hasard lui avait fait voir cette Circé de la casserole. A quoi bon se donner le change à lui-même? S'il retardait son départ, ce n'était pas pour le diner fort peu obligatoire des Corbins; c'était pour se donner la chance de revoir l'apparition qui remplissait son souvenir.

La revoir, et c'était tout; car il sentait un insurmontable malaise, rien qu'à l'idée de pousser l'aventure plus loin. D'ailleurs cette fille avait aux yeux un regard si fièrement honnête que le plus hardi n'aurait osé lui dire une parole équivoque. Enfin le pauvre Max, déjà presque jaloux, avait encore dans les oreilles ces mots gros de signification:

—C'est vous, cousin Willie?

Heureux Willie! Sa naissance ne lui fermait pas la porte de la cuisine, et le cœur de la cuisinière!

Le vicomte se coucha fort triste et ne put dormir. Tout à coup, au milieu de son insomnie, un soupçon, un espoir germa dans son cerveau surexcité. Hélas! il devait attendre de longues heures avant de retrouver la tête-à-tête de la veille, sans être accaparé par le "monstre" qui ne lâcherait plus sa proie...Le jeune homme s'endormit enfin, rêvant qu'il rampait à la façon indienne, son tomahawk près de lui, vers la cuisine de Thomas P. Corbins.

III

Le lendemain il n'eut besoin d'aucune gymnastique pour arriver à ses fins; car le tête-à-tête, pour une raison ou pour une autre, faisait également l'affaire de Dorothy. Elle venait d'expédier tout son monde à un match de base-ball, qui mettait le pays en ébullition. Quand Max parut, elle sembla contente, mais nullement surprise de le voir.

—Eh bien! dit-elle, vous venez chercher réponse à votre carte? La voici, de la main de miss Corbins qui a dû sortir encore aujourd'hui. Vraiment vous jouez de malheur!

—Peut-être moins que miss Corbins ne le suppose, fit le vicomte en mettant le billet dans sa poche.

—Quoi! vous ne regardez pas ce que vous écrit...

A Suivre

BY RAIL, Stage Ocean LAKE, WASHORN'S GUIDE

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Grandes parties de curling à Winnipeg, cette semaine.

—Séance régulière du conseil de Ville lundi prochain.

—M. l'abé Rocan, curé de St. Jérome était à l'Archevêché hier.

—Les dernières neiges ont fait beaucoup de bien aux chemins.

—L'exposition des chats et de poules s'est ouverte lundi dernier à Winnipeg et durera cinq jours.

—Lisez la nouvelle annonce de M. Jean et Frères dans une autre colonne.

—La législature provinciale, ajournée depuis dix jours a repris ses travaux lundi dernier.

—Il y a déjà plusieurs demandes de maisons à louer dans notre ville.

—Les élèves du collège viennent de faire l'acquisition d'un nouveau billard.

—Des capitalistes américains parlent d'établir l'industrie de la pulpe au Lac du Bonnet.

—Huitres fraiches reçues tous les jours, à vendre à la mesure ou autrement au restaurant de M. H. Leblenc, Avenue Taché.

—M. L. J. A. Lévêque du Portage-du-Rat, est en visite à Saint Boniface, chez son fils, M. Taillefer Lévêque.

—Le Procureur Général Campbell doit soumettre aujourd'hui à la Chambre son bill au sujet du referendum.

—M. Pierre Lavallée, qui était à l'Hôpital depuis six semaines est parti hier pour St. François Xavier, complètement rétabli.

M. et Mde J-Bte Côté ont fait cette semaine une promenade à Saint-Malo, chez les parents de M. Côte, et son revenus dimanche soir à Saint-Boniface.

—M. le docteur Dubuc est revenu d'une tournée d'inspection dans les chantiers situés le long de la ligne du Southeastern. Le docteur rapporte que les cas de picote sont rares.

—M. le docteur Lambert a dû mettre en quarantaine, lundi, à cause de la picote, un magasin de la ville. A La Salle, l'église, le presbytère et l'école ont aussi été fermés.

—Le C. P. R. construira deux élévateurs nouveaux, ce printemps, au Fort William. L'un aura une capacité d'un million et demi de minots, l'autre de un demi million.

Une entorse à la cheville du pied se produit souvent par accident. Le Pain-Killer soulage et guérit presque par enchantement. C'est le meilleur remède de ménage. Evitez les contrefaçons ; il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

CONDOLEANCE

A une assemblée de la cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, tenue mercredi le 12 Février la résolution suivante a été adoptée.

Proposé par le Frère Vice chef Ranger appuyé par Frère Ranger qu'il soit résolu.

1er Que la Cour Tache No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec regrets la mort de Madame Elise Parentean sœur du Frère Roger Goulet.

2ème La Cour envoie au Frère Goulet l'expression la plus vive de ses sincères et profondes sympathies.

Que copie de la présente soit transmise au Frère éprouvé ainsi qu'à la presse.

J. A. PRENDERGAST
Sec. Archiviste.

"Une toux mortelle" est le cri des poumons torturés qui demandent Miséricorde. Donnez-leur miséricorde sous forme d'Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen) qui employé avec bien bon effet même dans les premières phases de la consomption. Ne négligez jamais une toux.

Chronique de la Province

LETELLIER

La *Patrie* du 22 janvier manifeste beaucoup de joie d'avoir pu rencontrer un Canadien-français du Manitoba, M. Zotique Clément, de Saint-Jean-Baptiste: elle a publié les impressions de ce monsieur.

Comment va la question des écoles au Manitoba ?

Elle est " définitivement enterrée et personne n'en parle !"

Cette assertion est fausse, on parle encore de la question scolaire et très peu sont satisfaits de l'état de choses actuel. Pas plus tard qu'hier encore j'entendais des plaintes à ce sujet. Nous sommes en minorité et nous devons pour ne pas mourir accepter, faute de mieux, les miettes qu'on nous donne.

Sous le régime actuel, il n'est pas permis à l'instituteur ou à l'institutrice de faire la prière pendant les heures de classes, comme cela se faisait auparavant ; il n'est pas permis non plus de faire le cathéchisme pendant la classe. Il nous faut, en revanche, accepter certains livres qui rendent très difficile à des enfants l'acquisition des connaissances qu'ils ne peuvent prendre qu'à l'école.

M. Clément s'est bien gardé de dire tout cela ; il aime mieux tromper, selon qu'il peut le faire, nos frères de Québec et dénaturer notre véritable situation.

Et si la loi actuelle ne nous satisfait pas, elle ne satisfait pas davantage les autres nationalités. Ainsi dans notre région, par exemple, il y a, outre les Canadiens-français, des Anglais, des Mennonites etc. Et pas plus que nous, ces Anglais et ces Mennonites ne sont contents des lois d'éducation. Dans plusieurs arrondissements, nos Canadiens ont la majorité et ils y tiennent le gouvernail ; bien entendu on doit se conformer au nouveau régime si l'on veut toucher les octrois ; or les protestants et les mennonites font tout ce qu'ils peuvent pour nous empêcher de toucher ces argents. S'agit il d'élire des commissaires ces messieurs voudrait nommer leurs gens, ce que nous ne sommes pas toujours disposés à faire, bien entendu. Cela fait que j'ai souvent entendu les Anglais surtout dire qu'ils préféreraient l'ancien état de choses. De cette façon, disaient-ils, il n'y aurait pas de froissement. Vous auriez vos écoles et nous aurions les nôtres. Le régime d'aujourd'hui, nous ne l'aimons pas, disent-ils.

Vous voyez bien que la question des écoles n'est pas enterrée et il est faux que personne n'en parle plus. M. Clément a faussé la vérité.

X,

SAINT-PIERRE

10 Février, 1901.

M. et Mde L. E. Carrière, recevaient samedi au soir la visite de leurs nombreux parents et amis, qui depuis quelques jours tramaient une petite conspiration qui se terminait par une surprise agréable. M. et Mde Carrière atteignaient leur 25ième anniversaire de mariage. Un grand nombre de parents et amis sont venus alors présenter leurs félicitations et bons souhaits aux heureux jubilaires et leur donnent des preuves de leur estime. De nombreux et beaux cadeaux avaient été apportés par les visiteurs, M. Alfred Jérome fils de M. M. Jérôme but d'abord une adresse et M. Alfred Lassalle, préfet, leur présenta au nom de tous, des cadeaux. Ces témoignages d'estime ont vivement touché M. et Mde Carrière.

Il y eut discours par Messieurs Ben. Ladouceur, D. Champagne. C. Ledez, A. Lauzière et J. D. Tourond.

Puis on fit du chant, de la musique et des cartes jusqu'à une heure avancée de la nuit.

L'Emulsion d'huile de foi de morue "The D. & L." prise dans les cas de débilité générale et de perte d'appétit ne manque jamais de donner les meilleurs résultats. Elle redonne la santé et renouvelle la vitalité. Davis & Lawrence Co., Ltd., fabricants

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet ; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval ; donnant à la compagnie droit de circuler sur les lignes de Quebec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires ; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.
Québec, 13 février 1902.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que le Canadian Northern Railway Company fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte autorisant la compagnie à construire les lignes suivantes de chemin de fer, à savoir :

1o. D'un point sur la ligne de la Compagnie entre Port Arthur et Fort Francis ; de la en direction Nord-est et Sud-est vers la ville de Québec ; et de différents points de cette ligne à Port Arthur, Ottawa et Montréal ;

2o. D'un point sur la ligne de la compagnie à ou près de McCreary station, Manitoba, vers la frontière sud de Manitoba :

3o. D'un point sur la ligne de la compagnie du rétrécissement du Lac Manitoba à un point entre Edmonton et la Passe Yellow Head.

4o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Swan River à la côte du Pacifique à où près de la rivière Skeena, via la Passe la Rivière-au-Pin.

5. D'un point sur la ligne à l'est d'Edmonton dans l'Alberta ou la Saskatchewan à Red Deer River ;

6o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Hanging Hide River (Saskatchewan) à l'embouchure de la Carrot River, près de Pasmission.

AUSSI autorisation d'augmenter le capital de la compagnie et l'autorisant à émettre du stock, débentures et autres sécurités en rapport avec l'acquisition de vaisseaux, hotels, terminus et autres propriétés; et pour acquérir et utiliser des pouvoirs d'eau pour établir des pouvoirs électriques ou autres et pour utiliser le surplus du pouvoir ; et pour acquérir ou établir des places de repos et pour aider les colons établis sur les terres longées par les chemins de fer de la compagnie; pour améliorer les terres de la compagnie et pour acquérir et posséder des terres en dehors du Canada ; AUSSI confirmant l'amalgamation entre la Compagnie et la Edmonton, Yukon and Pacific Railway Company."

Daté ce 24ième jour de Décembre 1901.

J. M. SMITH,
Secrétaire.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce établir telles succursales qui seront necessaires; pour établir différentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour saffiler à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogue; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Déc. 5 1901, Procureurs de requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuels de bureaux d'une Compagnie d'Expres ; aussi d un acte incorporant The Canadian Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et de téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.
Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2-91.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. H. COBURN,
Avocat des requérants.
Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19 2 91.